

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE BÉGARD

SEANCE DU 23 OCTOBRE 2025

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de conseillers présents à la séance : 21
Nombre de conseillers absents : 6
Nombre de conseillers ayant donné procuration : 3
Nombre de votants : 24
Date de la convocation : 17 octobre 2025
Date d'affichage : 17 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois octobre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de BÉGARD, dûment convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CLECH Vincent, Maire.

Présents : CLECH Vincent, BOURDON Yves, BOÉTÉ Cécile, LE GALL Maël (19h15), CASANAVE-LAULIVE Maryse, LE COQ Laurent, BICZO Sylviane, LE FLOCH Éric, PIRON Valentina, HADJADJE Valérie, TASSEL Stéphane, BODEVEUR David, THEFO Laurence, BENECH Pauline, LE HERVÉ Thomas, BONIZEC Christel, HERVÉ Gildas, BRIAND Sandrine, TOUDIC Marie-Evelyne, DAUPHIN Jean-Claude, DODOKAL Karine

Absents : LE LUYER Martine, GUILLAUME Hervé, ANTHOINE Julien, LE DRET-STEUNOU Christelle, LE GUEVELLOU Marjorie, MARCHAND Cinderella

Procurations : ANTHOINE Julien à Yves BOURDON, LE DRET-STEUNOU Christelle à BICZO Sylviane, LE GUEVELLOU Marjorie à BODEVEUR David

Secrétaire de séance : HERVÉ Gildas

N°2025/83

Domaine et Patrimoine

Délibération portant sur le transfert d'office de voies privées dans le domaine public – Lancement d'une enquête publique

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune de Bégard souhaite régulariser la situation de plusieurs voies routières et piétonnes restées privées en les incorporant dans le domaine public communal et ainsi permettre leur affectation perpétuelle à la circulation publique.

Il s'agit de voies ouvertes à la circulation publique permettant la desserte et la traversée de quartiers ou de connexion entre quartiers.

Ces voies de circulation appartiennent par tronçons ou voies complètes à des riverains ou à divers propriétaires. Leur statut privé est lié à la préexistence parfois d'anciens lotissements privés. Ces dernières sont aujourd'hui largement fréquentées par les piétons et véhicules, au-delà du simple usage des résidents et des riverains.

Des procédures amiables étant difficilement envisageables au vu du nombre de dossiers et de personnes concernées, il est proposé au conseil municipal, dans un souci d'efficience, d'engager une procédure de transfert d'office de ces voies privées dans le domaine public communal prévue par les articles L318-3 et R318-10 du Code de l'Urbanisme.

Conformément à l'article L318-3 du Code de l'Urbanisme, la propriété des voies privées ouvertes à la circulation publique dans les ensembles d'habitation peut, après enquête publique, être transférée d'office sans indemnité dans le domaine public de la commune sur le territoire de laquelle ces voies sont situées.

La décision de l'autorité administrative portant transfert vaut classement dans le domaine public et éteint, par elle-même et à sa date, tous droits réels et personnels existant sur les biens transférés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment l'article L318-3 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment l'article R 134-5 ;

Vu l'avis de la commission « Travaux, Urbanisme et Cadre de Vie » en date du 17/05/2025 ;

Vu la note explicative jointe à la présente délibération ;

Vu les parcelles concernées par ce projet et identifiées comme suit :

N° de dossier	Nature du bien	Localisation	Propriétaires	Références cadastrales	Adresse de la parcelle	Superficie en m²
1	Servitude de passage	Rue Anatole Le Braz	SCI SA (ANTHOINE Julien et SCOLAN Guy)	AW141	Rue Anatole Le Braz	≈ 52
2	Rue des Genêts	Lotissement de Tavéac	Indivision : SALIOU Louissette et Philippe, TARTIVEL Lucette et Roger, LABOUR Annick et Eric, VILATTE Véronique et Georges, LE GALL Annie et Jean-Claude, LE HOUÉROU Marie et Michel, AURÉGAN Michel, LE MEUR Michèle, LE SAUX Anne-Marie et Didier, DESCHAMPS Fannie et Thomas, OFFRET Renée et Jean, PIERRES Gisèle et Gérard, NELIAS Noémie, RIOU Michel, Joëlle, Mikaël, Jérôme, ABIER Valérie	AN172	Parc Lan Huelan	1569
3	Emprise de la voie "Hent Konvenant Gwenn"	Hent Konvenant Gwenn	HOUSIER Kristen & DJORDJEVIC Simka	AZ10	Hent Konvenant Gwenn	513
			Indivision : BERNARD Germaine, GAVELLE Annie & JÉZÉQUEL Éric, ANQUETIL Martine, FAVER Élodie & MICHENAUD Yann	AZ15		425

4	Rue Mererilan	Rue Mererilan	Indivision : PAGE Paul, GUILLOU Jacques † héritiers : MARTIN Monique, TRÉMEL Sylvie, LE GOFF Émilie, EVEN Marina, Consorts GUILLOU : GUILLOU née LAUDREN Jeannine, GUILLOU Yannick, GUILLOU Catherine	AV121	Rue Mererilan	620
5	Emprise de voirie - Rue Ker Avel	Rue Ker Avel	LE MANCHEC Grégory et TACON Johanna	AN176	Lann Vear	254
			Consorts TASSEL : Tassel Henri, Tassel Brigitte, Tassel Marie, Tassel Monique, Tassel Danielle	AN168	Lann Vear	115
			COCHET André et RIVOAL Germaine	AN246	Lan Begard	314
			ANDRÉ Jeanne	AN170	Lan Begard	240
6	Emprise de la voie "Hent Porzh Glas"	Hent Porzh Glas	LE CARLUER Marie-Annick	AH45	13 Hent Porzh Glas	172
7	Emprise de voirie - Rue Baloré	Rue Baloré	LE GOAZ Hyacinthe	AD153	Prad Moan	463
8	Emprise de voirie voie communale n°39	Koad Gouraë	MOISAN Camille et OLLIVIER Steven	B1217	3 Koad Gouraë	≈ 30
			SEBILLE Fabienne et HENRY Éric	B1218	Koad Gouraë	≈ 35

Ceci étant exposé,

En raison de son intérêt personnel dans cette affaire, Monsieur Julien ANTHOINE ayant donné procuration à Monsieur Yves BOURDON ne participe pas au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :

Nombre de suffrages exprimés :	23
Votes Pour :	23
Votes Contre :	0
Abstention :	0

DÉCIDE de lancer la procédure de transfert d'office au profit de la commune de Bégard, sans indemnité, des parties de parcelles à usage de voie (sous réserve le cas échéant d'un document d'arpentage s'il n'y a pas de classement établi par géomètre expert) à prendre sur les parcelles ci-dessus ;

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer l'enquête publique telle que prévue à l'article L 318-3 du code de l'urbanisme en vue d'un transfert sans indemnité dans le domaine public communal de ces parcelles constitutives de la voie privée ouverte à la circulation publique et classement dans le domaine public communal ;

APPROUVE le dossier soumis à enquête publique ;

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la désignation d'un commissaire enquêteur chargé de cette enquête et à accomplir toutes les formalités de publication, de notification nécessaires ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal « Ville de Bégard » ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de cette affaire.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Vincent CLECH



Le secrétaire de séance,
Gildas HERVÉ

